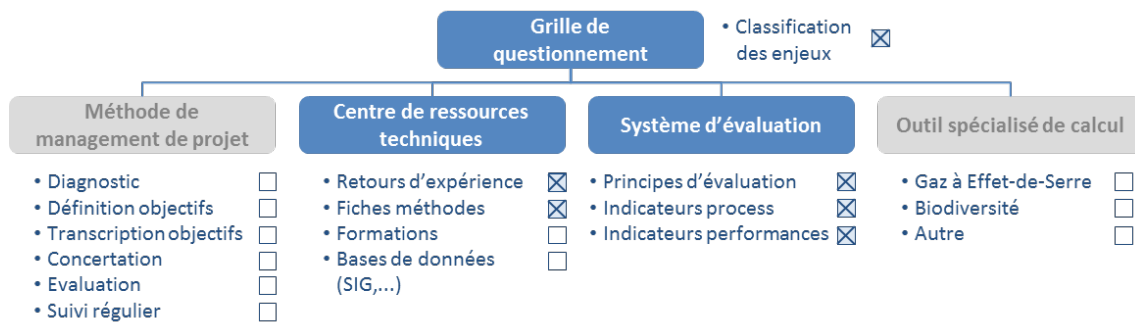


### I. Caractérisation

Le référentiel européen RFSC (*Reference Framework for Sustainable Cities*) est disponible en ligne sur une plateforme web dédiée. Destiné aux collectivités, il propose un cadre d'analyse de 28 indicateurs primaires et d'indicateurs optionnels, pour approfondir l'approche de la ville en matière de développement durable.

**Profil technique de la démarche :** le référentiel européen propose un système d'évaluation sur des indicateurs au choix parmi une liste importante. Le caractère interactif de cette plateforme permet de mutualiser les expériences des différents utilisateurs.



### II. Projets concernés

**Echelle de territoire :** le référentiel européen RFSC peut s'appliquer à toutes les tailles de projets d'aménagement, un îlot urbain comme un territoire plus large.

**Phases de projet :** le référentiel européen a pour vocation d'être utilisé en amont du projet, puis d'évaluer ses performances lors de sa réalisation.



### III. Thématiques traitées

	Lutte contre le changement climatique	Biodiversité et ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement des êtres humains	Production et consommation responsables
<b>Thématiques explicites</b>	Energie, Mobilité durable, Réduction des émissions GES	Biodiversité, Protection des espaces naturels	Mixité sociale	Nuisances et pollution, Cadre de vie	Production et consommation locale, Economie durable
<b>Thématiques non explicites</b>	Adaptation au changement climatique	Eau, Etalement urbain	Mixité fonctionnelle, Culture urbaine	Rôle territorial du quartier	Gestion des déchets, Matériaux durables

Les thématiques traitées sont couvertes par la liste initiale des 28 indicateurs primaires. L'utilisateur peut ajouter des indicateurs complémentaires pour prendre en compte les thématiques non couvertes par défaut.

#### IV. Nature de l'évaluation

Autoévaluation

Objectifs explicites  
d'atteinte de valeurs seuils

Evaluation par des experts  
tiers

Le référentiel européen RFSC permet de réaliser une auto-évaluation d'un projet urbain, sans valeurs de référence, objectifs ou seuils fixés. Cette évaluation peut se faire en amont ou en cours du projet urbain.

#### V. Valeur ajoutée de la démarche en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes

Perception des acteurs de l'aménagement\* :

Démarche participative /

Capacité pédagogique /

Visibilité du projet /

\*Enquête DRIEA Ile-de-France 2013

#### VI. Conditions d'utilisation

**Autonomie :** **Autonomie totale**

Le référentiel européen RFSC ne nécessite pas de recourir à un prestataire extérieur.

**Mobilisation des ressources et expertise en aménagement durable :** **Niveau d'initiation ou niveau avancé**

Le référentiel européen RFSC est flexible : il peut s'adapter aux collectivités qui initient pour la 1<sup>ère</sup> fois une démarche d'urbanisme durable, et il peut s'adapter aux collectivités plus matures sur ce sujet qui souhaitent enrichir leur réflexion. Si l'utilisateur le souhaite, la richesse de l'outil lui permet en effet d'entrer dans un fort niveau de détail.

**Inscription à la démarche :** **Inscription en ligne**

Le référentiel européen RFSC est disponible en ligne, ainsi que son guide d'utilisation. Une simple demande d'inscription est nécessaire pour tirer parti des réflexions stratégiques qu'il suggère.

#### VII. Financement et dispositif d'animation

**Mode de financement :** /

**Dispositif d'animation :** /

#### VIII. Historique

**Création et lancement :** en 2007, les ministres européens chargés du développement urbain ont signé la Charte de Leipzig sur la Ville Européenne Durable. Avec cette charte, les 27 Etats membres ont, pour la première fois, décrit un modèle idéal pour la ville durable européenne et jeté les bases d'une politique urbaine intégrée. En 2008 à Marseille (France), les ministres ont décidé de créer un outil qui traduirait en pratique les objectifs de développement durable des communes et les objectifs de la Charte de Leipzig. Le référentiel européen RFSC a été créé suite à cette décision ; il est porté par la Commission Européenne et par le MEDDTL (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement).

**Degré de mise à jour :** sa diffusion publique a eu lieu en 2012, à destination des collectivités européennes.

#### IX. Pour aller plus loin

Site Internet :

<http://www.rfsc-community.eu/resources/utiliser-le-rfsc/>

<http://app.rfsc.eu/?thsh=35&hhid=5>

Contact : METL (Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement), Delphine GAUDART